

Le plan Très Haut Débit peine à passer à la vitesse supérieure

Quel bilan d'étape du **Plan France Très Haut Débit** après son lancement au printemps 2013 ? De manière synthétique il s'agit de couvrir l'intégralité de la population en très haut débit à l'horizon 2022 pour répondre au besoin du grand public, du service public et des entreprises.

L'investissement consenti est énorme : 20 milliards d'euros sur 10 ans *a minima*. L'effort est réparti entre l'Etat, les opérateurs télécoms privés et les collectivités territoriales (à travers les réseaux d'initiative publique ou RIP).

Réunies hier après-midi au ministère de l'Economie, toutes les parties intéressées ont fait un point sur [ce plan ambitieux](#) : A ce jour, 87 départements – sur un total de 101 – sont engagés dans le Plan France THD au travers de 74 projets RIP déposés auprès de l'Etat. Ces projets, qui représentent un investissement de 10 milliards d'euros, prévoient l'équipement de 6 millions de foyers et d'entreprises en fibre optique.

Le gouvernement s'est fixé pour objectif que l'ensemble des départements ait présenté un projet avant la fin de l'année. Tout en respectant un nouveau cahier des charges destiné aux collectivités. A la fin du deuxième trimestre, le gouvernement évalue la couverture THD à 44,3% : 17 millions de « locaux » (logements, entreprises et sites publics) du territoire sont éligibles au très haut débit (c'est-à-dire plus de 30 Mbit/s).

Quelle est la répartition des technologies d'accès ? 11,3% en fibre optique jusqu'à l'abonné (fibre à domicile ou FTTH en anglais), 20,7% en VDSL2 (montée en débit sur la paire de cuivre) et 27% en « câble modernisé ». L'accent est mis sur « la généralisation du VDSL2 en 2014 » et « la forte accélération des déploiements FTTH en 2015 », explique [l'Espresso](#).

Du chemin à parcourir

Pour avoir une idée du chemin qui reste à parcourir jusqu'en 2022, on recense une base globale de 38 millions de locaux à couvrir : 21 millions dans les zones conventionnées (avec la contribution des investissements des opérateurs télécoms privés) et 17 millions dans les zones non conventionnées (avec la contribution des pouvoirs publics : Etat et collectivités).

Dans le courant de l'année 2014, une quarantaine de départements ont initié des travaux de montée en débit et de déploiement de réseaux FTTH. L'Etat a accordé à ce titre des subventions à hauteur de 1,3 milliard d'euros. Un engagement d'un montant similaire est prévu dans le cadre de la loi de finances pour 2015.

Les opérateurs télécoms – Orange, Free, Numericable-SFR, Bouygues Telecom – contribueront à cet effort THD dans le cadre de conventions signées avec les collectivités territoriales concernées et l'Etat (3600 communes concernées soit 57% de la population). Dans ces plaques de zones urbaines moyennement denses, cela représente un investissement global sur 10 ans de 6 à 7 milliards d'euros (« hors raccordements finaux »).

Si le déploiement FTTH est une priorité dans les zones très denses et moyennement denses (« 660 millions d'euros investis dans les réseaux FTTH privés et publics en 2014 »), il est possible de recourir à d'autres technologies pour couvrir les zones de plus faible densité de population voire de mixer les technos pour arriver à l'objectif THD : montée en débit en VDSL2 et réseaux hertziens (satellite, Wimax, WiFi, 4G à usage fixe). Lors de la dernière édition des Assises du Très Haut Débit, les intervenants d'Eutelsat et de la Caisse des dépôts indiquaient bien que la seule fibre ne pouvait constituer l'unique technologie pour le très haut débit. Elle constitue néanmoins la finalité.

L'Agence du Numérique prend le relais

Les principaux opérateurs télécoms étaient conviés à un point d'étape avec le ministre de l'Economie Emmanuel Macron, juste avant la conférence de presse officielle.

A charge pour eux de déployer les infrastructures de fibre optique pour couvrir 57 % de la population. Sur les 20 milliards d'euros pour réussir le plan THD en dix ans, ils doivent prendre à leur charge un tiers des investissements globaux.

Cité par [Les Echos](#), Antoine Darodes, le directeur de la nouvelle Agence du numérique (à travers laquelle il va poursuivre le pilotage du plan THD au niveau national), s'est félicité que « *les déploiements réalisés par Orange dépassent les engagements pris initialement* ». Lors des Assises sur le Très Haut Débit, il avait indiqué que ce plan était marqué par la prise de risque des différents acteurs, d'investir dans des technologies d'avenir.

L'Agence du Numérique pourra aussi s'appuyer sur les mesures prises par le gouvernement et l'ARCEP :

- extension de l'obligation de pré-raccordement à l'ensemble des logements neufs;
- création d'un statut de « zone fibrée » pour faciliter la transition vers les réseaux de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FTTH);
- définition de lignes tarifaires pour la commercialisation des réseaux d'initiative publique;
- soutien renforcé pour le raccordement en fibre optique des PME et des sites publics;
- nouveau soutien pour le raccordement des points hauts des zones blanches des réseaux mobiles.

Antoine Darodes a aussi rappelé que le plan THD est aussi un vecteur de création d'emplois rien que pour les déploiements des réseaux : entre 20 000 et 40 000 emplois à la clé d'ici 2022.

A lire aussi :

[Fibre dans les Hauts-de-Seine: risques d'interruption de service en vue ?](#)

[Plus de 1 million de logements raccordés à la fibre en France](#)

[Les concurrents de Numericable-SFR veulent lui interdire le mot fibre](#)

crédit photo @ thieury - shutterstock